

The background of the cover features a black field with a red triangle in the top-left corner and a teal triangle in the bottom-right corner. Two origami cranes are positioned in the center. The crane in the foreground is made of paper with a grey floral pattern, while the one behind it is plain white. Both cranes are facing towards the right.

CONDITIONS TARIFAIRES TTC APPLICABLES AUX CLIENTS FEDERAL FINANCE

Mai 2022

EXTRAIT STANDARD DES TARIFS

Les tarifs ci-dessous sont hors offre groupée de services (package) et hors promotion ou tarif spécifique à une partie de la clientèle.

Abonnement permettant de gérer ses comptes sur Internet ⁽¹⁾	Gratuit (hors frais d'accès à Internet)
Abonnement à des alertes sur compte par SMS	Service non proposé
Carte de paiement internationale à débit immédiat (Visa Classic)	Service non proposé
Carte de paiement internationale à débit différé (Visa Classic)	Service non proposé
Carte de paiement à autorisation systématique	Service non proposé
Retrait en euros dans un DAB d'un autre établissement de la zone euro avec une carte de paiement internationale	Service non proposé
Virement SEPA occasionnel externe dans la zone euro	0,10 % / minimum 24,50 €
Frais de prélèvement	Service non proposé
Commission d'intervention ⁽²⁾	8 € (avec un plafond de 80 €/mois)
Assurance perte ou vol des moyens de paiement ⁽³⁾	Service non proposé
Frais de tenue de compte	Gratuit

(1) Abonnement permettant de réaliser sur Internet les opérations de banque au quotidien (solde et historique des comptes, virement SEPA interne et vers des tiers).

(2) Définition retenue par le glossaire du CCSF "banque au quotidien et crédit" : somme perçue par la banque en raison d'une opération entraînant une irrégularité de fonctionnement du compte nécessitant un traitement particulier (présentation d'un ordre de paiement irrégulier, coordonnées bancaire erronées, absence ou insuffisance de provision ...).

(3) Assureur : Suravenir Assurances.

CONDITIONS TARIFAIRES TTC APPLICABLES AUX CLIENTS FEDERAL FINANCE

OUVERTURE, FONCTIONNEMENT ET SUIVI DE VOTRE COMPTE

OUVERTURE, TRANSFORMATION, CLÔTURE

Ouverture de compte	Gratuit
Délivrance de la liste des opérations automatiques et récurrentes	Gratuit
Compte non mouvementé depuis plus de 2 ans ⁽¹⁾	23,50 €
Clôture du compte	Gratuit

RELEVÉS DE COMPTE

Expédition de relevé de compte : - mensuel à domicile - autre périodicité (par relevé - facturation trimestrielle)	Gratuit 1,20 €
Duplicata de relevé de compte	8,50 €

SERVICES EN AGENCE

Frais de recherche : - archives simples (copie ou réédition d'un document) - à partir de 10 photocopies	20 € 1 € par page
Frais de recherche archives complexes (copie ou réédition de plusieurs documents, photocopie d'acte, ...)	Sur devis

BANQUE À DISTANCE

FRAIS D'UTILISATION

Internet (www.federal-finance.fr)	Gratuit (hors frais d'accès à Internet)
---	---

VOS OPÉRATIONS DE PAIEMENT

VIREMENTS

VIREMENTS FRANCE EN EURO ET VIREMENTS SEPA ⁽²⁾

Virement en faveur d'un compte tenu chez Federal Finance	Gratuit
Virement en faveur d'un compte tenu d'une autre banque de la zone SEPA (France comprise) ⁽³⁾ : - permanent initié en agence (par virement) - occasionnel passé en agence - urgent ou supérieur ou égal à 50 000 euros	1,50 € 4,00 € 8,50 €

SERVICE D'INFORMATION SUR VIREMENT SEPA ⁽²⁾

Avis d'exécution d'un virement SEPA	5,50 €
-------------------------------------	--------

VIREMENT FRANCE EN DEVISE ET VIREMENT INTERNATIONAL ÉMIS HORS CONDITIONS SEPA ⁽²⁾

Virement (par virement)	0,10 % / minimum 24,50 €
Commissions additives : - commission de change ⁽⁴⁾ - tous frais au donneur d'ordre ⁽⁵⁾ - émission chèque de banque - virement urgent - frais par virement occasionnel incomplet ⁽⁶⁾	0,05 % / minimum 14 € 11,50 € 39,00 € 8,50 € 6,50 €

SERVICES D'INFORMATION SUPPLÉMENTAIRE SUR VIREMENTS INTERNATIONAUX

Avis d'exécution d'un virement	5,50 €
Avis de réception d'un virement	5,50 €
Avis d'opération	2 €

VIREMENT FRANCE EN DEVISE ET VIREMENT INTERNATIONAL REÇU HORS CONDITIONS SEPA ⁽²⁾

Virement	13 €
Commissions additives : - commission de change ⁽⁴⁾ - commission de réparation ⁽⁶⁾	0,05 % / minimum 14 € 13 €

DATES DE VALEUR (EN JOURS OUVRABLES) ⁽⁷⁾

Remise de chèque	J + 1 ouvrable ⁽⁷⁾
Virement en crédit ou débit	Jour

IRRÉGULARITÉS ET INCIDENTS

OPÉRATIONS PARTICULIÈRES

Commission d'examen de compte ⁽⁸⁾	8 € (avec un plafond de 80 € par mois)
Frais de lettre de rappel de régularisation : - envoi simple - envoi recommandé	23,50 € 35 €
Plan d'apurement	35 €
Frais de saisies / Avis à tiers détenteurs / Opposition à tiers détenteurs	100 €
Frais d'opposition administrative	10 % du montant dû au Trésor Public (maximum 100 €)

DÉCOUVERTS ET CRÉDITS

DÉCOUVERTS

Utilisation d'un découvert ⁽⁹⁾	Nous consulter
---	----------------

ÉPARGNE ET PLACEMENTS FINANCIERS

Gestion Sous Mandat	Vous référer page 6
TRANSFERT DE COMPTES INTERBANCAIRE	
Compte Titres Ordinaires	105 €
Plan Épargne en Actions	105 €
PLACEMENTS FINANCIERS	
Relevé ISF	61 €
Rédition d'un IFU	4,50 €

SUCCESSION

Ouverture de succession : - inférieure à 5 000 euros - entre 5 000 euros et 20 000 euros - supérieure à 20 000 euros	135 € 235 € 435 €
--	-------------------------

RÉSOUTRE UN LITIGE

En cas de problème ou d'insatisfaction dans le fonctionnement de votre compte ou dans l'utilisation des services mis à votre disposition, vous pouvez vous rapprocher du Service Relations Clientèle - BP 97 - 29802 Brest cedex 9.

Vous pouvez saisir valablement le Médiateur compétent passé un délai de 2 mois après votre première réclamation écrite adressée à la Banque, que vous ayez reçu ou non une réponse. Cette réclamation écrite doit impérativement comporter une date (correspondant à la date d'envoi à la Banque) qui fait courir le délai de la possible saisine du Médiateur compétent :

Pour votre épargne financière : M. Le Médiateur – Autorité des Marchés Financiers; Pour le domaine bancaire : M. le Médiateur auprès de Federal Finance; Pour l'assurance : La Médiation de l'Assurance

Modalités détaillées sous https://www.arka-is.com/investments/services/jcms/abr_5504/fr/informations-reglementaires

Toutefois le client et la banque s'efforceront de se rapprocher et de chercher une solution amiable avant d'en appeler au médiateur.

(1) Compte n'ayant enregistré aucune opération à l'initiative du client depuis plus de 2 ans.

(2) Les frais supplémentaires, pouvant être facturés par les correspondants étrangers, sont refacturés le cas échéant au réel.

(3) Réception de l'ordre par la Banque en jour ouvrable avant 18h00 : exécution de l'ordre le jour ouvrable suivant celui de la réception. Réception après l'heure limite : exécution le 2^{ème} jour ouvrable suivant. 1 jour ouvrable supplémentaire pour l'exécution des ordres sur papier. Délai d'exécution maximum : 1 jour ouvrable sur les pays de l'Espace Économique Européen. Hors pays de l'Espace Économique Européen, il pourra être supérieur. Exécution dans ces délais sous réserve d'exactitude des éléments fournis par le Client et après éventuelle validation du gestionnaire de compte. Espace Économique Européen = les états membres de l'UE auxquels s'ajoutent l'Islande, la Norvège et le Liechtenstein. L'espace SEPA (Single Euro Payments Area ou Espace Unique de Paiements en Euro) au 1^{er} janvier 2013 couvre l'Espace Économique Européen (27 états membres de l'UE auxquels s'ajoutent l'Islande, la Norvège et le Liechtenstein) + la Suisse et Monaco. Le virement SEPA répond aux critères suivants : être libellé en euros, entre 2 comptes de la zone SEPA, avec fourniture d'un IBAN (n°compte international) et d'un code BIC (code SWIFT de la banque), être émis en mode "SHARE" (frais partagés).

(4) Commission non perçue pour les opérations en euro.

(5) Si le mode "OUR" est exigé (tous frais à la charge du donneur d'ordre).

(6) Commission additionnelle sur les virements reçus ou émis applicable dès lors que les renseignements nécessaires (RIB, BIC, IBAN...) sont absents ou erronés et nécessitent l'intervention de la banque.

(7) Jour ouvrable : jour au cours duquel la Banque du Client et le prestataire de services de paiement du bénéficiaire exercent une activité permettant d'exécuter des opérations de paiement dans les systèmes d'échéance interbancaires.

(8) Somme perçue en raison d'une opération entraînant une irrégularité de fonctionnement du compte nécessitant un traitement particulier (présentation d'un ordre de paiement irrégulier, coordonnées bancaires inexacts, absence ou insuffisance de provision...).

(9) Facturation trimestrielle des agios, TAEG indiqué sur le document contractuel et sur le relevé de compte - plafonnement au taux de l'usure. Taux susceptible d'évolution - dépassement d'autorisation : taux de l'autorisation de découvert majoré de 3 points.

CONDITIONS TARIFAIRES TTC PARTICULIÈRES À LA GESTION SOUS MANDAT APPLICABLES AUX CLIENTS FEDERAL FINANCE

OPÉRATIONS TITRES ET BOURSE

LES FRAIS

Frais de gestion	Nous consulter
Droits de garde ⁽¹⁾	0,24 %
Commission de mouvements sur actions Françaises	0,65 %
Commission de mouvements sur actions Étrangères (hors frais spécifiques selon les places étrangères)	0,65 %
Commission de mouvement sur obligations	10 €
OPCVM : commission de souscription et de rachat	Prospectus AMF ⁽²⁾

(1) Annuellement sur l'encours du compte de titres (en excluant les espèces).

(2) Montant maximum.

FEDERAL FINANCE

Siège social :

1 allée Louis Lichou
29480 LE RELECQ-KERHUON.

Adresse postale :

BP 97 - 29802 BREST CEDEX 9.

SA à Directoire et Conseil de Surveillance
au capital de 20 747 030 euros.
SIREN 318 502 747 RCS Brest.
Numéro ORIAS 07 001 802.
TVA : FR 53 318 502 747.

**FEDERAL
FINANCE** 
UNE FILIALE DU **Crédit Mutuel ARKEA**

ANNEXE TARIFAIRE

CONVENTION DE TENUE DE COMPTES CONSERVATIONS DE PARTS DANS LE CADRE D'UN PLAN D'EPARGNE SALARIALE

ANNEXE TARIFAIRE APPLICABLE AU 1ER JANVIER 2024

CONDITIONS TARIFAIRES APPLICABLES A L'ENTREPRISE ¹	
Frais de transfert collectif ²	500€ HT
Reporting des opérations (espace web entreprise)	Gratuit
Reporting des opérations (demande à Federal Finance)	6.70€ HT/Demande

CONDITIONS TARIFAIRES APPLICABLES A L'EPARGNANT ³	
Frais de tenue de compte (pour les salariés ayant quitté l'entreprise) prélevés une fois par an ⁴ ou lors du solde du compte ⁵	30€ TTC
<i>Dans le cas où le salarié n'aurait qu'un PERCO/PERECO (sans PEE), les frais de tenue de compte seront prélevés à hauteur de:</i> - 20€ si les encours sont supérieurs à 400€ - 5% de l'encours si les encours sont inférieurs ou égaux à 400€	
Cas de déblocages exceptionnels (par ex. mesures pour la protection du pouvoir d'achat)	Selon étendue de la mesure ⁶
Frais en cas de retour pour adresse inconnue	15€ TTC
Frais en cas de rejet de prélèvement, de nouvelle présentation ou émission de chèque	14€ TTC
Saisie sur valeurs mobilières	50€ TTC
Recherche d'informations supérieures à 1 an	Format électronique : gratuit Recherche d'original : 50€ TTC
Frais de transferts individuels	1% des avoirs dans la limite de 45€ TTC
Paieement par chèque	3,50€ TTC
Traitement d'une succession	Facturés selon la tranche de l'encours
De 0 à 1000€ d'encours	Gratuit
De 1001€ à 3000€ d'encours	50€ TTC
3001€ d'encours et plus	100€ TTC
Frais de dépôt des avoirs à la Caisse des Dépôts & Consignations ou aux Domaines	30 € TTC
Frais d'arbitrages	Gratuit
Frais d'arbitrages dans le cadre de la gestion pilotée	Gratuit

¹ Tarif H.T et hors frais d'affranchissement en vigueur au 1.01.2024. Les frais de tenue de compte et autres prestations sont précisés dans les conditions particulières

² Quel que soit le type de procédure utilisée, tout transfert qui produirait les conséquences d'un transfert collectif (transfert de l'ensemble des comptes actifs de l'Entreprise via des transferts individuels) sera traité comme un transfert collectif au regard de la tarification appliquée.

³ Tarif en vigueur tenant compte d'un taux de TVA de 20% au 1.01.2024

⁴ Prélevé sur les avoirs

⁵ Prélevé sur les flux sortants

⁶ Information disponible, le cas échéant, sur le site internet www.arkea-is.com/epargnesalariale